



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 66215

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le manque de transparence des tarifs appliqués aux voyageurs par la SNCF. En effet, un rapport parlementaire avait déjà relevé leur opacité et les fortes différences tarifaires pour un même trajet, ce qui provoque un manque de lisibilité pour les usagers. Il lui demande de lui indiquer s'il prévoit de prendre des mesures pour répondre à la demande des consommateurs qui souhaitent d'avantage de lisibilité dans les tarifs de la SNCF.

Texte de la réponse

Le rapport d'information du député Hervé Mariton portant sur la politique tarifaire de la SNCF a examiné les règles tarifaires nationales applicables sur l'ensemble du territoire aux voyageurs ferroviaires (les liaisons régionales et internationales relevant de tarifications spécifiques). Ce rapport conclut que celles-ci ne sont pas contraires aux intérêts du consommateur et du service public. Le Gouvernement a veillé à ce que la SNCF améliore la clarté et la lisibilité de son offre tarifaire, en concertation avec les associations représentant les clients. Dans ce cadre, la nouvelle offre tarifaire et de services, engagée depuis novembre 2007, a été restructurée autour de trois gammes distinctes, « TGV Loisirs », « TGV Pro » et « TGV Prem's ». La SNCF a également entrepris de la rendre plus accessible aux usagers grâce à un guide destiné aux voyageurs et à son site internet. Ainsi, le guide voyageurs, diffusé à plus de 4,5 millions d'exemplaires, inclut désormais un tableau tarifaire des 100 destinations TGV les plus fréquentées, indiquant pour chaque destination : un prix minimum, un prix maximum en 2e et 1re classes, les conditions d'échange et de remboursement associées et la distinction entre la période normale et la période de pointe pour les prix en 2e classe. Par ailleurs, sur le site internet, l'ensemble des prix proposés en fonction de la disponibilité des places dans les trains est consultable en temps réel tandis que le client a désormais accès à l'amplitude des prix sur les destinations TGV les plus fréquentées au moment de la réservation, au prix minimum et au prix maximum ainsi qu'à l'affichage de tous les trains de la tranche horaire choisie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66215

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11650

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2188